

PISCINE DE LA VILLE DE BEAUPRÉ

MISE EN CONTEXTE

La construction d'une piscine est en cours à Beaupré et devrait être terminée au début de 2022. À l'origine, en 2016, ce projet était régional et partagé par plusieurs municipalités sur la Côte-de-Beaupré. Notre Municipalité avait participé aux études préalables au projet, avait donné son appui et avait confiance en sa réalisation, en privilégiant l'option que la piscine soit localisée près de l'Aréna Côte-de-Beaupré et à proximité de l'école secondaire du Mont-Sainte-Anne (ESMSA). La proximité du CPE La Peluche et de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré était également considérée.

Une étude de faisabilité a été confiée à la firme d'architecture BGLA afin d'analyser différents sites de localisation pour la nouvelle piscine. Quatre sites potentiels ont été étudiés (terrain de l'aréna et près de l'ESMSA, Centre multifonctionnel de Beaupré, Centre des loisirs Sainte-Anne et au pied du Mont-Sainte-Anne). Le site de l'aréna s'est classé au 2^e rang. Malgré tout, la majorité des maires privilégiait ce site.



Par consensus, tout le monde s'est rallié pour que cet endroit soit retenu, notamment à cause des activités des établissements à proximité, dont l'ESMSA, et pour que la gestion relève de la Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré ou d'un organisme à but non lucratif, afin que les municipalités participantes prennent part aux décisions.

Nous avons obtenu une importante subvention du gouvernement pour un projet de piscine sur le site de l'aréna et près de l'école secondaire.



Par ailleurs, les nouvelles piscines sont construites à proximité des établissements scolaires afin d'en maximiser la fréquentation. Elles peuvent ainsi être utilisées dans le cadre de programmes scolaires ou de loisirs (ex. : villes de Donnacona, de Pont-Rouge, de L'Ancienne-Lorette, de Thetford Mines et de Rouyn-Noranda). À titre d'exemple, l'ESMSA utilise déjà l'Aréna Côte-de-Beaupré pour les activités de son programme hockey-étude.

C'est à la suite d'une autre étude de faisabilité sur le site de l'aréna, dont une étude des sols qui faisait grimper potentiellement les coûts de construction, que la Ville de Beaupré a changé sa position pour privilégier le site du Centre multifonctionnel.

Elle a fait le choix de construire la piscine près de son Centre multifonctionnel et d'en être l'unique propriétaire. Dès que la décision a été annoncée, le conseil municipal de Saint-Ferréol-Hes-Neiges a fait connaître son objection au choix retenu et a retiré son appui au projet. Malgré le désistement de quelques municipalités, la Ville de Beaupré a tout de même décidé de réaliser le projet près du Centre multifonctionnel.

VIE MUNICIPALE EN BREF

ENTENTE PROPOSÉE ET IMPACT SUR LE COMPTE DE TAXES

Pour que les citoyens des municipalités avoisinantes puissent avoir accès à la piscine de la Ville de Beaupré, cette dernière exige qu'une entente d'utilisation soit signée. La Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges est ouverte à signer une entente négociée.

L'entente soumise par la Ville de Beaupré est d'une durée de 50 ans, et elle prévoit que les municipalités doivent :

- contribuer au paiement d'une partie du coût de construction de même que de certains aménagements du Centre multifonctionnel qui pourraient servir pour la piscine;
- se partager le déficit d'exploitation annuel, actuellement inconnu;
- payer des frais de gestion de 8 % applicables sur les coûts d'exploitation et d'immobilisations.

Comme le coût du projet excède les estimations, la Ville de Beaupré s'est engagée à assumer les coûts excédentaires. De plus, elle a accepté de plafonner la contribution au déficit à 350 000 \$ pour l'année 2021. Pour les années subséquentes, le montant sera indexé annuellement, suivant l'indice des prix à la consommation.

La contribution des municipalités au remboursement de la dette et aux frais d'exploitation est fixée pour la moitié au prorata de la population et pour l'autre moitié sur la richesse foncière. La Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré et la Municipalité de Saint-Joachim ont accepté ces conditions.

Selon les chiffres fournis par la Ville de Beaupré, le montant à payer par la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges pour l'année 2022 serait réparti comme suit :

SELON LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ (addenda du 15 septembre 2020 et données 2019)

Municipalité Saint-Ferréol-les-Neiges				
Dépenses Immobilisations	Dépenses Operations	Total	Clause 7.0 Frais indirects	Total
50 500 \$	106 443 \$	156 943 \$	12 555 \$	169 498 \$

Ce montant varierait dans le temps, en fonction de l'augmentation de la population et de la richesse foncière des municipalités ayant accepté l'entente. La part imputable au remboursement des dépenses en immobilisations devrait s'éteindre au terme de l'emprunt, dont l'échéance est dans 20 ans.

Pour l'année 2022, la contribution de la Municipalité au projet de piscine représenterait une augmentation de la taxe foncière générale de 0,0215 \$ du 100 \$ d'évaluation ou 3,6 %. Le tableau suivant illustre le montant de la taxe annuelle imputable à la piscine, selon l'évaluation municipale des propriétés.

Impact de la piscine sur le compte de taxes en fonction de l'évaluation municipale

Évaluation municipal	Taxe foncière
100 000 \$	21,50 \$
200 000 \$	43,00 \$
262 809 \$*	56,48 \$
400 000 \$	85,96 \$
550 000 \$	118,19 \$

*Prix moyen d'une résidence unifamiliale isolée

Comme notre Municipalité n'est pas copropriétaire de la piscine, nous avons analysé le type d'entente qui prévalait ailleurs dans ces conditions. Dans tous les cas, les ententes étaient basées sur le principe de l'utilisateur-payeur. Deux modèles existent :

- Le participant paie pour l'activité à laquelle il est inscrit et la Municipalité paie à la Municipalité propriétaire de la piscine la différence entre le tarif résident et celui de non-résident. Les montants remboursés sont basés sur les valeurs réelles (ex. : villes de Pont-Rouge et de Thetford Mines);
- La Municipalité paie un montant forfaitaire annuel à la Municipalité propriétaire de la piscine, selon la fréquentation (ex. : Ville de Donnacona). Le montant est réévalué périodiquement.

De plus, les termes des ententes ne sont jamais d'une durée de 50 ans.

Une rencontre en visioconférence a été organisée le 17 mai dernier avec des représentants de la Ville de Beaupré, pour leur proposer ce type d'entente. La Municipalité a eu une fin de non-recevoir. La Municipalité a proposé de faire une expérience pilote d'un an. Cette proposition n'a pas été retenue non plus. Pour la Ville de Beaupré, les citoyens qui auront accès à la piscine doivent contribuer à rembourser la dette et à éponger le déficit annuel d'exploitation. Seuls les citoyens de Beaupré, de Saint-Joachim et de Sainte-Anne-de-Beaupré auront accès à la piscine, et ce, malgré le fait que des subventions aient été consenties pour sa construction (gouvernement du Québec : 5 843 900 \$, MRC de La Côte-de-Beaupré : 3 000 000 \$ et Desjardins : 250 000 \$).



VIE MUNICIPALE EN BREF

DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES



Pour toutes ces raisons, la Municipalité estime que, dans l'intérêt de ses citoyens, cette entente est déraisonnable et excessive. Investir autant d'argent, pour un seul programme d'activités et pour un bien immobilier qui n'est pas sur son territoire et dont elle n'est pas propriétaire, serait également irresponsable de la part de votre conseil. Notre Municipalité a également des défis d'investissement dans les prochaines années (recherche en eau potable, réfection de réseaux et de routes, rénovation du centre communautaire [bibliothèque], camion d'incendie, etc.) et elle doit tenir compte de la capacité de payer de tous ses citoyens. Nous sommes déçus de ne pas avoir pu nous entendre avec la Ville de Beau-pré. Les conditions actuelles de l'entente ne reflètent aucunement ce que l'on retrouve ailleurs dans d'autres municipalités du Québec.

Toutefois, durant la période estivale, les citoyens de la Municipalité ont tout de même accès à un plan d'eau, soit le lac du camping du rang Saint-Julien, grâce à l'entente prise avec le Mont-Sainte-Anne. D'autre part, l'an dernier, la Municipalité avait entrepris des discussions encourageantes pour avoir accès à une piscine intérieure, sur notre territoire, à des coûts d'utilisation moins onéreux. La pandémie est venue mettre le projet en veilleuse. Dès que la situation le permettra, la Municipalité souhaite reprendre les discussions pour mener à terme ce projet. Les citoyens et les visiteurs pourraient profiter de cette installation sans engagement contraignant à très long terme.

Votre conseil municipal